

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

18-10-2004 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le dix-huitième jour d'octobre deux mille quatre (2004) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
François Dubeau, Ghislaine St-Georges, Guylaine Gagné, et Ernest Baribeau
conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain
Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

242-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

243-2004 Proposé par Ernest Baribeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal de l'assemblée tenue le 20 septembre 2004.

ADOPTÉE

244-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de septembre 2004.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
11604	9072-7876 inc.	80.15 \$
11605	Beauséjour Pascal	11.10 \$
11606	Boutin Denise	317.24 \$
11607	Charette Cécile	27.22 \$
11608	Jacques Marc	142.14 \$
11609	Julien Yvon	84.46 \$

11610	Location de Motoneiges Haute-Matawinie	2,946.87 \$
11611	Rondeau Germain	388.88 \$
11612	Simard Éric	31.74 \$
11613	Ass. Des Dir. Municipaux	494.61 \$
11614	Equittract M.A. Roy inc.	575.13 \$
11615	M.C. Beauséjour & Richard inc.	97.54 \$
11616	Société Québ. D'Ass. des Eaux	8,984.84 \$
11617	Techno-Lampes inc.	411.54 \$
11618	Financière Banque Nationale inc.	5,882.80 \$

TOTAL : **20,476.26 \$**

Salaires	32,402.71 \$
R.E.E.R	2,510.80 \$
Frais de banque	120.00 \$
Int. Emprunt temporaire	\$
Emprunt temporaire	\$

TOTAL : **35,033.51 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2004.

11619	Bell Canada	901.13 \$
11620	Hydro-Québec	2,208.63 \$
11621	Ministère du Revenu du Québec	9,708.33 \$
11622	Receveur Général du Canada	5,165.23 \$
11623	Télus Mobilité	332.50 \$
11624	Chambre de Commerce	16,502.19 \$
11625	Office Municipal d'Habitation	1,580.50 \$
11626	Ministre des Finances	133,519.00 \$
11627	Hydro-Québec	1,149.60 \$
11628	Min. des Ressources Nat.	1,296.00 \$
11629	Office Mun. D'Habitation	6,440.00 \$
11630	Postes Canada	86.95 \$
11631	Aubin Julie	400.00 \$
11632	Bolduc Léa-Corinne	1,280.00 \$
11633	Pelletier Denis	1,280.00 \$
11634	Rivest Daniele	1,280.00 \$
TOTAL :		183,130.06 \$

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 18 OCTOBRE 2004

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
11635	Archambault Guylain	695.02 \$
11636	Ass. Du Lac-England	150.00 \$
11637	Atelier JP inc.	584.26 \$
11638	Beausoleil Gaston	314.24 \$
11639	Bell-Gaz Ltée	1,026.40 \$
11640	Bellerose Alain	83.60 \$
11641	Bell Canada	89.43 \$
11642	Béton Louis-Cyr inc.	1,511.43 \$

11643	Biolab	247.31 \$
11644	Cable Média Plus inc.	137.85 \$
11645	C. Bazinet et Fils inc.	822.42 \$
11646	Certilab	549.82 \$
11647	Chambre de commerce	101.22 \$
11648	Constructo Se@o	57.51 \$
11649	Dépanneur R. Prud'Homme	292.70 \$
11650	Distribution Pierre Lavigne	680.95 \$
11651	Électricien Robert Ménard	1,084.64 \$
11652	Equip. Industriels Joliette	409.09 \$
11653	Equipements Maurox inc.	2,454.66 \$
11654	Flags Unlimited	5,409.81 \$
11655	Fonds de l'information	90.00 \$
11656	Garage Tellier & Fils	942.31 \$
11657	Garage Marc Dorval	46.01 \$
11658	Généreux Construction inc.	16,054.62 \$
11659	Gilles Boisvert enr.	184.03 \$
11660	L'Ass. des pompiers	378.00 \$
11661	La Survivance	3,128.51 \$
11662	Le Fonds de Solidarité	3,311.50 \$
11663	Le Groupe Pétrolier Olco	5,385.84 \$
11664	Les Pneus Marchand inc.	63.75 \$
11665	Les Pr. De Béton Casaubon	506.46 \$
11666	Marc Levasseur	194.63 \$
11667	Marcil Aurele	170.00 \$
11668	Mécanique Jecc Ltée	140.38 \$
11669	Michelin Amérique du Nord	1,300.20 \$
11670	M.R.C. de Matawinie	8,008.00 \$
11671	Néopo9st Canada Ltée	483.11 \$
11672	P.E. Boisvert Auto Ltée	62.16 \$
11673	Pièces d'Auto Joliette inc.	88.81 \$
11674	Plomberie Stéphane inc.	148.61 \$
11675	Pompe Asselin inc.	333.64 \$
11676	Santinel	316.83 \$
11677	Satelcom internet	192.92 \$
11678	Service Sanitaire R.S. inc.	9,921.83 \$
11679	Services Consultatifs Amco	51.75 \$
11680	Signo Tech inc.	211.70 \$
11681	Sintra inc.	5,667.52 \$
11682	Strongco inc.	297.08 \$
11683	Sylvain Rondeau inc.	3,377.74 \$
11684	Techno Diésel inc.	324.40 \$
11685	Tessier Récréo-Parc	13,434.92 \$
11686	Transport J. Barthe inc.	150.97 \$
11687	Usinage L. Mailhot	867.29 \$

TOTAL :- 92,537.88 \$

REGLEMENT D'AQUEDUC

36	Certilab	1,468.87 \$
37	Comtois, Poupart , St-Louis	4,591.22 \$
38	Les Ent. B. Champagne	5,003.59 \$
39	Les Ent. Réal Payette	6,334.18 \$
40	Les Puits Lanaudière inc.	4,868.81 \$
41	Marineau Danielle	76.00 \$
42	MGA Géoservices inc.	3,222.14 \$

TOTAL :- 25,564.81 \$

11688	Bellerose Jean-Pierre	113.50 \$
11689	Benoit Claude	88.06 \$
11690	Cyrille Frigon	4,359.56 \$
11691	Distribution Pierre Lavigne	431.34 \$
11692	Dunton Rainville	1,822.00 \$
11693	Généreux Construction inc.	13,265.65 \$
11694	Hydro-Québec	3,589.70 \$
11695	Joliette ford inc.	851.66 \$
11696	Les Bois Bellerose enr.	1,653.86 \$
11697	Les Pneus Marchand inc.	736.16 \$
11698	Martin – Produits de bureau	73.18 \$
11699	M.C. Beauséjour & Richard inc.	1,988.65 \$
11700	Ministre des Finances du Québec	230.00 \$
11701	Portes et Fenêtres Yvon Bordeleau	761.28 \$
11702	Québec Linge	412.04 \$
11703	Techno Diésel	95.20 \$

TOTAL :- **30,471.84 \$**

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

04-09-13 et 18	Exposition Autos Antiques 2005, Irène Bouliane – Demande de subvention.
04-09-15	Table de concertation toxico – publiciser le numéro INFO Crime.
04-09-28	Association des propriétaires du Lac-du-Trèfle – création de l’association.
04-10-01	COSE Lanaudière – demande d’aide financière.
04-10-04	Pierrette Cantin – voie d’accès 741, ch. Du Lac-Taureau
04-10-04	Défi-Famille Matawinie – demande d’appui.
04-10-06	École secondaire des Montagnes, Carmen Gouin – Tableau électronique de publicité pour le projet d’un centre “Centre Brass’Arts”.
04-10-12	Zecs Lanaudière – Volet 2 - 2004
04-10-13	Ministère de l’environnement – travaux dragage pont de la 131.
04-10-18	Fédération des Chambres de Commerce du Québec – Prix’’Arthur Earle’’ à la Chambre de Commerce de la Haute-Matawinie.

245-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

publiciser # d’info Que la municipalité publicise le numéro de téléphone d’Info Crime par un avis public par voie postale.
crime

ADOPTÉE

246-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui Défi-Famille D’appuyer Défi-Famille Matawinie dans son projet de sécurité alimentaire pr projet de sécurité pour lequel une demande de subvention sera déposée à la Mesure de soutien alimentaire. aux activités de lutte contre la pauvreté et l’exclusion sociale du Fonds d’initiatives sociales du Québec.

ADOPTÉE

247-2004

Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui au projet de regroupement des Zecs.

D'appuyer le projet déposé par le regroupement des Zecs de Lanaudière dans le cadre du programme volet II 2004, à savoir :

- 1- l'acquisition de l'habitat faunique (diagnoses de lacs)
- 2- l'acquisition de connaissances des chemins forestiers (la caractérisation des chemins forestiers et l'inventaire des ponts et ponceaux).

fait partie des orientations, que le produit de qualité à offrir à la clientèle est partie intégrante des priorités qu'en fait la municipalité et qu'il est conforme à la réglementation municipale en vigueur.

ADOPTÉE

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

RÈGLEMENT NO: 474-2004

Règlement annulant le règlement 382-1996, pour appliquer des taux de taxe différents entre les immeubles alimentés par l'eau du Lac-England et ceux alimentés par les puits artésiens, afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts de l'emprunt.

ATTENDU QUE tous les immeubles desservis par le réseau d'aqueduc qui étaient alimentés par l'eau du Lac-England ne le sont plus;

ATTENDU QUE tous ces immeubles sont désormais, par la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc, alimentés par les puits artésiens comme tous les autres immeubles de la municipalité desservis par le réseau d'aqueduc;

ATTENDU QUE conséquemment, il n'y a plus lieu d'appliquer des taux de taxes différents entre les immeubles alimentés par l'eau du Lac-England et ceux alimentés par les puits artésiens;

ATTENDU QU'avis de motion de l'adoption du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints tenue le 20 septembre 2004;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

248-2004

Il est proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:

La municipalité de Saint-Michel-Des-Saints adopte ledit règlement pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit décrété, statué et ordonné ce qui suit par le présent règlement :

ARTICLE 01.

Le préambule du présent règlement et ses annexes en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

ARTICLE 02.

Le présent règlement annule le règlement 382-1996 de façon à ce que dorénavant un seul taux de taxe s'applique comme suit :

``afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts dudit emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non, desservis par le réseau d'aqueduc situés sur le territoire de la municipalité, une taxe annuelle spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement``;

ARTICLE 03.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance du conseil tenue le 18 octobre 2004

LECTURE FAITE

Alain Bellerose
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire

249-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter PV CCU D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 6 octobre 2004
sauf pour 2 et le rapport des permis, sauf les résolutions 55 CCU 2004 et 56 CCU 2004
résolutions qui seront rediscutées à la prochaine assemblée du CCU.

ADOPTÉE

250-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation 111 Brassard pour toit rigide sur terrasse. **Demande de dérogation mineure pour la propriété de 9095-4710 Québec Inc., a/s de M. Guy Rioux, située plus précisément au 111 rue Brassard (Pub 111). La demande concerne l'acceptation de construire un toit rigide au dessus de la terrasse, ce qui contrevient à l'article 7.1.7-7) du règlement de zonage 320-1992.**

Le CCU à étudié la demande de dérogation concernant l'acceptation de construire un toit rigide au dessus de la terrasse, ce qui contrevient à l'article 7.1.7-7) du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE le projet rendra le bâtiment plus esthétique;

CONSIDÉRANT QUE la terrasse est à environ 75' de la route 131;

CONSIDÉRANT QUE le projet pourrait être équivalent à un agrandissement du bâtiment qui serait autorisé;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation du commerce situé au 111 rue Brassard. De plus, le CCU recommande au conseil de revoir cette réglementation.

ADOPTÉE

251-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter dérogation
d. Lauzon et N. Coté
non conforme au
PIIA

Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Denis Lauzon et Nathalie Coté, située plus précisément sur les lots 23B-1-1 et 24-14 du canton de Brassard, rang C. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal en ne respectant pas les normes du PIIA de ce secteur (Va-2), soit 12m en marge avant au lieu de 15m, 15m en marge arrière au lieu de 20 et 5m latéral, au lieu de 10m.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure de M. Denis Lauzon et de Nathalie Coté pour la propriété située plus précisément sur les lots 23B-1-1 et 24-14 du canton de Brassard, rang C. La demande concerne l'acceptation de construire un bâtiment principal en ne respectant pas les normes du PIIA de ce secteur (Va-2), soit 12m en marge avant au lieu de 15m, 15m en marge arrière au lieu de 20 et 5m latéral, au lieu de 10m.

CONSIDÉRANT QUE avant d'acheter le terrain, les propriétaires s'étaient informé de la réglementation sur les marges et ils pouvaient construire leur projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à la création du PIIA de ce secteur, les propriétaires ne peuvent plus construire de chalet;

CONSIDÉRANT QUE le PIIA ne visait pas cette propriété;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de dérogation de M. Denis Lauzon et de Nathalie Coté.

ADOPTÉE

252-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

refuser dérogation
M. Bruneau

Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Michel Bruneau située plus précisément au 104 chemin Labrecque. La demande concerne l'acceptation de construire un garage à 1m (3.3') de la limite de propriété avant, au lieu de 12m (40'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-5) du règlement de zonage 320-1992.

Le CCU a étudié la demande de dérogation mineure pour la propriété de M. Michel Bruneau concernant l'acceptation de construire un garage à 1m (3.3') de la limite de propriété avant, au lieu de 12m (40'), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-5) du règlement de zonage 320-1992.

CONSIDÉRANT QUE la demande est de construire à 1 mètre en marge avant au lieu de 12 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la demande déroge de beaucoup la réglementation;

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil refuse la demande de dérogation mineure de M. Michel Bruneau et recommande au demandeur de trouver une autre alternative moins exagérée.

ADOPTÉE

253-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter demande de J-L Bellerose pour ajout au zonage Cm-2 **Demande d'ajout d'un usage (modification de la réglementation) par M. Jean-Louis Bellerose pour la zone où se trouve sa propriété, soit la zone Cm-2. La demande concerne l'ajout de l'usage « habitation multi-familiale isolée ».**

Le CCU a étudié la demande d'ajout d'usage (modification de la réglementation) de M. Jean-Louis Bellerose pour sa propriété, plus précisément au 260-264 rue Saint-Jacques. La demande concerne l'ajout de l'usage « habitation multi-familiale isolée » à la zone Cm-2.

CONSIDÉRANT QUE la demande ne cause aucune nuisance;

CONSIDÉRANT QUE la demande touche le centre du village;

CONSIDÉRANT QUE la demande n'exclue pas la nécessité de respecter toute réglementation à l'implantation d'une habitation multi-familiale (stationnements, occupation au sol, marges, etc.);

Pour ces raisons, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de M. Jean-Louis Bellerose d'ajouter l'usage « habitation multi-familiale isolée » à la zone Cm-2.

ADOPTÉE

254-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

approuver construction Perron projet R. **Étude d'un projet de construction de M. Richard Perron dans la zone Va-3, plus précisément sur le lot P 5-1-4, rang 2 Sud-Est du Canton de Provost.**

M. Richard Perron procède à une demande de permis de construction dans la zone Va-3 (PIIA), sur le chemin Rondeau. La demande concerne le lot P 5-1-4, rang 2 Sud-Est du Canton de Provost.

CONSIDÉRANT QUE le projet de M. Perron est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur ;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Richard Perron.

ADOPTÉE

255-2004 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser soirée des Fêtes D'autoriser la tenue d'une soirée des Fêtes pour les employés et pompiers municipaux le 4 décembre 2004. Les employés, pompiers et les membres du conseil sont invités à y participer avec leurs conjoints et conjointes.

ADOPTÉE

256-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 30 septembre 2004 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement selon l'article 555 à 557 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

Règlement numéro 468-2004

Règlement décrétant les travaux de traitement de surface double du chemin du Lac-à-la-Truite au coût évalué à 437 320.\$, autorisant à ces fins un emprunt de 437 320.\$ pour acquitter le coût et décrétant l'imposition d'une taxe pour en assurer le remboursement

01.- le nombre de personnes habiles à voter établi selon l'article 553 est de 105.

02.- Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 21.

03.- La période d'accessibilité au registre était de 9 à 19 heures le vendredi 8 octobre 2004 à la mairie, 441 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints.

04.- à 19 heures, je constate qu'aucune personne habile à voter ne s'est présenté. Le règlement no. 468-2004 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Fait et signer à Saint-Michel-des-Saint, ce 8 octobre 2004.

Alain Bellerose
Secrétaire-trésorier
Directeur général

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de septembre 2004.

257-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

mandater P. Hétu pr. De mandater Pierre Hétu, expert-conseil inc., pour les services professionnels
Bâtiments eau d'architectes pour les bâtiments de l'eau potable selon la proposition du 15
potable octobre 2004.

ADOPTÉE

258-2004 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Autoriser G. Gagné D'autoriser Guylaine Gagné d'assister à la rencontre du 19 octobre 2004 à
d'assister rencontre Rawdon concernant le portrait de la situation du Loisirs et du sport dans
sur les Loisirs et Sport dans Lanaudière. Les frais de déplacement et les autres frais relatifs seront
Lanaudière. remboursés.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

259-2004 Proposé par Ghislaine St-Georges

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire-trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire